

UNIR LA RELÈVE

Rencontres entre designers
d'aujourd'hui et de demain.



Un appel à projets présenté par Fusion Jeunesse, en collaboration
avec le Ministère de la Culture et des Communications



Culture
et Communications
Québec



1. NATURE ET BUT

L'appel à projet ***Unir la relève : Rencontres entre designers d'aujourd'hui et de demain*** vise à faire rayonner les firmes et collectifs émergents dans le domaine de l'architecture (architecture, architecture de paysage) et du design (design industriel, design urbain, design d'intérieur, design d'évènement) auprès des jeunes du Québec.

Dans le cadre du programme de Design environnemental de Fusion Jeunesse, les jeunes de 20 écoles primaires et secondaires proposent des idées concrètes afin d'embellir et d'améliorer leur milieu scolaire. Au travail depuis le mois d'octobre, ils auront maintenant la chance de collaborer avec des professionnels du domaine par le biais de cet appel à projets.

Dans un premier temps, les jeunes participants du programme de Design environnemental formuleront leurs propositions de projets. Dans ces propositions, ils appelleront aux compétences créatives, à l'aide à la réalisation ou à la contribution artistique de partenaires externes.

Dans un deuxième temps, les collectifs et firmes pourront proposer leur aide et leur vision pour un ou des projets qu'ils souhaitent accompagner. Un jury d'experts évaluera alors ces propositions et déterminera lesquelles passeront à l'étape de réalisation du projet. Le jury déterminera les équipes finales, lors du mariage heureux d'une école et d'une firme ou d'un collectif. **À terme, cinq équipes seront constituées. Ce sont donc cinq jeunes firmes qui recevront une bourse d'une valeur de 2000 \$ pour concrétiser le projet.**

Cette collaboration inspirante entre les utilisateurs premiers des milieux scolaires et les professionnels du milieu de l'aménagement conduira à **démocratiser les domaines de l'architecture et du design auprès des nouvelles générations et à sensibiliser les jeunes à la conception d'aménagements adaptés, sensibles et durables.** Il en résultera cinq projets de qualité, dont pourront profiter les écoles et leurs communautés pour les années à venir.

Le financement offert a pour but de prendre en charge une partie des honoraires ou des frais de fabrication associées à la réalisation des idées des jeunes participants. Il permet aussi d'encourager les firmes et collectifs émergents, dans cette période où les espaces de qualité sont plus importants que jamais.

2. ORIGINE ET MISE EN CONTEXTE

Le programme de Design environnemental de Fusion Jeunesse permet depuis 2015 à des jeunes du Québec et d'ailleurs, d'explorer le domaine du design de l'environnement. Cette démarche intervient sur l'espace de vie des citoyens en plaçant les préoccupations environnementales, sociales et culturelles au cœur de sa pratique. **Les élèves conçoivent et réalisent un projet dans le but de créer un legs pour leur communauté scolaire et leur quartier.**

En 2019, une demande de financement a été déposée au **Ministère de la Culture et des Communications**, afin de soutenir les écoles souhaitant recourir à de l'aide supplémentaire pour concevoir ou réaliser un projet à la hauteur de leur ambition. Cette bourse vient s'ajouter au budget de réalisation octroyé aux écoles, lequel est généreusement financé par la **Société du 375^e anniversaire de la Ville de Montréal**, fond désormais géré par la Fondation du Grand Montréal, dans le cadre de l'initiative Design 375°.

3. PARTICIPATION

Pour les écoles et participants du programme de Design environnemental de Fusion Jeunesse.

- Être présentement inscrit au programme de Design environnemental.
- Remettre le formulaire d'appel à la cocréation (ci-joint) **au plus tard le 22 février, 12h.**

Pour les firmes et collectifs et individus souhaitant s'impliquer dans la réalisation du projet.

- Être présentement enregistré en tant qu'équipe de professionnels ou professionnel solo dans le milieu de l'architecture, de l'architecture de paysage ou du design.
- Compter un minimum d'un designer de la relève dans l'équipe (moins de 5 ans sur le marché du travail).
- Compter moins de 10 ans d'existence.
- Avoir des projets réalisés à son actif.
- Remplir le formulaire d'Appel à la cocréation - Offre. 1 par école auprès de laquelle vous souhaitez vous impliquer.
- Déposer votre candidature complète (Formulaire(s) d'appel à la cocréation) **avant le 15 mars.**
- Être disponible pour la réalisation des projets (avril et mai 2021).
- Être en mesure de vous déplacer sur le lieu du projet pour la réalisation (avril et mai 2021). Toutes réalisations devront être faites dans le respect des recommandations sanitaires émises par le gouvernement.

Les équipes gagnantes : École + Firme/ Collectif seront dévoilées le 25 mars 2021.

4. DOCUMENTS À DÉPOSER

Pour les écoles et participants du programme de Design environnemental de Fusion Jeunesse.

- [Formulaire d'appel à la cocréation](#) - Demandeur

Pour les firmes et collectifs souhaitant s'impliquer dans la réalisation du projet.

- [Formulaire d'appel à la cocréation](#) - Offre (1 par école, jusqu'à concurrence de 5 écoles)
- Présentation de la firme, en quoi vous êtes une firme de la relève?
- Composition de la firme et votre expérience dans un projet similaire.

Documents à transmettre à Mathilde Lacoste - Gestionnaire du programme de design environnemental - mlacoste@fusionjeunesse.org à la date de tombée (voir échéancier) avec l'objet : « Appel à projet - Unir la Relève - Participation ».

5. ÉCHÉANCIER

Lancement du concours auprès des écoles - **8 février**.

Remise des formulaires d'appel à la cocréation - Demandeur - **22 février, 12h**.

Affichage et partage des projets aux firmes/ collectifs - **1er mars, 12h**.

Remise de(s) formulaire(s) d'appel à la cocréation - Offre - **15 mars, 12h**.

Évaluation des demandes et des offres par le jury - **18 mars**.

Annonce des équipes de cocréation gagnantes - **25 mars, 12h**.

QUESTIONS

Si vous avez besoin de davantage d'information au sujet de cet appel à projets, veuillez communiquer avec Mathilde Lacoste - mlacoste@fusionjeunesse.org

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un jury composé :

- D'experts du programme de Design environnemental
- De représentants de l'organisme Fusion Jeunesse
- De représentants du Ministère de la Culture et des Communications

Sélectionnera parmi les candidatures admissibles les cinq projets lauréats sur la base des critères suivants :

- Qualité générale de la présentation (L'équipe a-t-elle répondu à toutes les questions, a-t-elle fourni une vision claire de son idée, a-t-elle produit un visuel?)
- Portée du projet et impact potentiel sur la communauté (le projet est-il localisé dans un endroit accessible à toute la communauté, le projet participe-t-il à l'animation d'une façade sur rue, le projet met-il en lumière l'histoire culturelle du quartier, etc.?)
- Potentiel de faire rayonner la culture architecturale ou de design (Le projet est-il localisé dans un endroit très achalandé, le projet demande-t-il une conception innovante ou l'utilisation d'une nouvelle technique, le projet sera-t-il souligné par une plaque explicative, etc.?)
- Partage des connaissances et des expertises prévu (ateliers de cocréation, ateliers de fabrications, visite de site,...)
- La valeur ajoutée conférée au projet initial imaginé par les jeunes (différence entre le projet sans l'apport d'une firme externe et avec la collaboration)
- Cohésion des visions des demandes et des offres
- Cohésion des besoins et des expertises de la demande et de l'offre
- Garantie de réalisation du projet (expertise, budget, risques)

La sélection tiendra également compte d'une juste répartition des projets retenus selon :

- Une représentation équitable des quartiers, villes et régions du programme
- Une variété de disciplines mises à contribution

7. SUITE ADVENANT LA SÉLECTION DU PROJET

Si le projet est retenu, **l'école accepte de recevoir la visite des experts dans le cadre d'ateliers de cocréation ou de réalisation en présentiel** et dans le respect des mesures sanitaires.

La firme/ collectif accepte de travailler de pair avec l'école afin de réaliser la vision du projet ou d'un élément du projet, tel que proposé dans l'offre.

La firme/ collectif **accepte de travailler avec les échéanciers du programme de design environnemental afin de réaliser le projet d'ici le mois de juin 2021.**

La firme/ collectif accepte de recevoir le montant de la bourse, sous forme de chèque, après avoir performé l'ensemble des services prévus dans le cadre de cet appel à projet et après avoir remis une facture détaillée du service offert à Fusion Jeunesse.